

# CONDITIONS PARTICULIÈRES

## CONDITIONS PARTICULIÈRES — LOCATION DE MATÉRIEL

Les présentes conditions particulières s’appliquent à la location de matériel.

### LIVRAISON

Le matériel est livré aux frais et risques et sous la responsabilité du client. La prise de possession du matériel transfère la garde juridique au client qui en assume la pleine responsabilité au sens des articles 1382 à 1384 du Code civil. Le matériel est pris en charge et ramené au siège de CLS à Ramonville, toutefois, le contrat de location peut prévoir des modalités particulières de livraison. Dans ce cas, les frais d’emballage et de transports aller et retour sont à la charge du client.

### DÉPÔT DE GARANTIE

Lors de prise de possession du matériel, CLS remettra au client une facture pro-forma mentionnant la valeur du matériel loué. Le client devra remettre à CLS un chèque bancaire du montant correspondant, à titre de dépôt de garantie, lequel ne sera pas encaissé par CLS, sauf en cas de non-restitution du matériel à l’échéance prévue. Dans certains cas, CLS pourra également exiger le paiement par anticipation d’un ou plusieurs termes des loyers contractuellement prévus.

### ÉTAT DU MATÉRIEL

***Prise de possession*** : À la demande de l’une ou l’autre des parties, il peut être prévu qu’un état contradictoire soit dressé au départ ou à la mise en service. Si cet état contradictoire fait apparaître l’incapacité du matériel à remplir sa destination normale, ledit matériel est considéré comme non livré. À défaut d’état contradictoire, le matériel est considéré comme livré en parfait état et muni des accessoires nécessaires à son fonctionnement. Le client devra informer CLS de tout incident relevé à la livraison dans un délai de 24 heures à compter de la livraison. Passé ce délai, le matériel sera réputé en bon état de marche et conforme à sa destination.

***Restitution*** : Le matériel devra être restitué en parfait état de fonctionnement et accompagné de l’ensemble de ses accessoires. À cet effet, une expertise sera effectuée par CLS au retour du matériel. Le client est invité à y participer ou à s’y faire représenter. Faute pour lui d’être présent ou représenté, l’expertise sera néanmoins réputée contradictoire. Les éléments manquants seront facturés au client au tarif en vigueur au jour du retour du matériel.

***Panne*** : Les frais de réparation des dommages autres que ceux dus à une utilisation normale seront facturés au client. En cas de panne, non imputable au client, durant la période de location, CLS remplacera le matériel à ses frais dans un délai raisonnable, conditionné par la disponibilité du dit matériel, suite à la notification de la panne par le client. En cas d’impossibilité de réparer le matériel ou de le remplacer dans un délai raisonnable, le montant de la location sera remboursé au client au prorata temporis. Le client ne pourra prétendre à aucune indemnisation en cas d’impossibilité pour CLS de remplacer le matériel défectueux.

### DURÉE DE LA LOCATION

***Date de prise d’effet de la location*** : la location prend effet à la date où le matériel loué est mis à disposition du client dans les locaux de CLS ou à la date à laquelle celui-ci est expédié au client. Cette date est indiquée sur le bon de livraison. La durée de la location (période comprise entre la date d’expédition ou de prise de possession et la date de retour du matériel dans les locaux de CLS) est consentie par fractions entières successives de quinze jours et pour une période minimale d’un mois.

***Prolongation de la location*** : au-delà de la période initialement convenue, et en l’absence de restitution du matériel, le contrat est automatiquement poursuivi par tacite reconduction, par fractions entières successives de quinze jours limitées à deux fois. Si le matériel n’est pas restitué à l’issue de cette période, CLS procédera à l’encasement du chèque correspondant au dépôt de garantie sans préjudice de toute autre indemnisation susceptible d’être réclamée par CLS au client.

***Fin de la location*** : à l’expiration de la location, le client doit restituer le matériel. La restitution du matériel dans les locaux de CLS aura lieu au plus tard le dernier jour de la location, sous la responsabilité et aux frais du client. Le matériel doit être en bon état, n’ avoir subi qu’une usure normale, le client étant tenu d’effectuer à ses frais les remises en état nécessaires. Tous les frais afférents au démontage, à l’emballage, au transport du matériel en retour et/ou aux visites techniques nécessaires sont à la charge exclusive du client.

### INSTALLATION ET JOUISSANCE

Le client ne devra utiliser le matériel loué que pour ses seuls besoins et dans les limites des caractéristiques définies par CLS et le constructeur. Si le matériel loué rend nécessaire des opérations de montage, installation et tests ceux-ci s’effectuent sous la seule responsabilité du client. Ces prestations pourront, dans certains cas, être effectuées par CLS et feront alors l’objet d’un contrat spécifique. Le client s’engage à ne procéder à aucune modification du matériel loué.

### PROPRIÉTÉ

Le client doit faire respecter à ses frais le droit de propriété de CLS, notamment par l’aposition d’une plaque de propriété. Si le client n’est pas propriétaire des locaux dans lesquels le matériel est utilisé, il s’engage à informer par écrit et sans délai le propriétaire des locaux, avec copie à CLS, que le matériel est la propriété de ce dernier. Le client ne peut concéder aucun droit réel sur le matériel ; il ne peut le céder, le donner en gage ou nantissement ; il doit aviser immédiatement CLS en cas de saisie, en prenant toutes mesures pour la sauvegarde du matériel. Si la saisie dudit matériel a lieu, le client doit faire diligence pour en obtenir la mainlevée à ses frais. Il ne peut prêter ou sous-louer le matériel qu’avec l’autorisation préalable et expresse de CLS.

### RESPONSABILITÉS — ASSURANCES

À compter de la date de mise à disposition du matériel, le client est responsable de tous dommages causés par ce matériel à des personnes ou à des biens, que ces dommages résultent d’un vice de construction, d’un défaut de montage ou de toute autre cause provenant de son emploi. À compter de la date de transfert des risques du matériel par CLS au client, le client est et demeure responsable de tous les risques de détérioration ou de perte et/ou de destruction partielle ou totale du matériel, quelle que soit la cause du dommage, même s’il s’agit d’un cas fortuit ou de force majeure. Le matériel loué est assuré par CLS pour le risque de perte ou de destruction totale. Le montant de la franchise demeure toutefois à la charge du client et correspond à 10 % du prix du matériel tel que mentionné sur la facture pro-forma remise au client, lors de la prise de possession du matériel... En outre, le client est invité à souscrire une police d’assurances couvrant le cas de sinistre partiel sur le matériel loué.

### SINISTRES

Le client devra aviser dans les 48 heures CLS de tout sinistre survenu au matériel loué ou provoqué par celui-ci et s’oblige à faire toutes déclarations et/ou formalités requises dans les délais prévus par la réglementation auprès de tout assureur concerné et le cas échéant des autorités compétentes. En cas de sinistre partiel, le client doit assurer à ses frais la remise en état du matériel. En tout état de cause, il doit payer régulièrement les loyers. En cas de sinistre total, établi par rapport d’expert désigné par l’assureur de CLS, le contrat est résilié de plein droit à la date du sinistre. ■

## CONDITIONS PARTICULIÈRES — VENTE DE MATÉRIEL

Les présentes conditions particulières s’appliquent à la vente de matériel.

### LIVRAISON — REMISE DU MATÉRIEL

Le matériel doit être pris en charge au siège de CLS à Ramonville ou auprès de toute autre plate-forme logistique de CLS à travers le monde, dont les coordonnées figurent sur le contrat signé par le client. La prise de possession du matériel transfère la garde juridique au client qui en assume la pleine responsabilité au sens des articles 1382 à 1384 du Code civil. Toutefois, le contrat de vente peut prévoir des modalités particulières de livraison. Dans ce cas, les frais d’emballage et de transports sont à la charge du client. Étant variables suivant le type de commande (montant, nature, volume), ils seront indiqués sur la proposition commerciale qui précède la commande. En outre, les délais de livraison indiqués par CLS sont donnés à titre indicatif seulement. CLS s’efforce de les respecter. Toutefois, leur dépassement ne peut entraîner ni annulation de la commande, ni indemnité. Toute clause de pénalité de retard qui serait incluse par le client dans sa commande demeure sans effet par application des conditions générales de CLS. La livraison est réputée effectuée dès mise à disposition du produit au client par le transporteur, matérialisée par le système de contrôle utilisé par le transporteur (ci-après « la livraison »). Il appartient au destinataire de vérifier les expéditions à l’arrivée et de faire toutes réserves et réclamations qui apparaîtraient justifiées ; lesdites réserves et réclamations doivent être adressées au transporteur, par lettre recommandée avec accusé de réception dans les trois (3) jours ouvrables suivant la livraison des produits. Une copie sera immédiatement adressée à CLS. Si les produits livrés ne sont pas conformes en nature ou en quantité aux spécifications indiquées dans le bon de livraison, le client doit, à peine de déchéance, formuler ses réclamations dans les huit (8) jours après livraison.

### GARANTIE DU MATÉRIEL

Le matériel est garanti un an, pièces et main-d’œuvre, à compter de la livraison et hors frais de transport et d’emballage. Cette garantie ne couvre ni l’usure normale, ni les dégâts résultant de chocs ou d’un usage non conforme au regard des consignes et limites d’utilisation figurant dans le manuel ou la notice technique qui sont fournis avec le matériel. Cette garantie est limitée à la réparation ou au remplacement, au choix de CLS, du matériel, reconnu comme défectueux et retourné à CLS. En cas de réparation, il n’y a pas lieu au remplacement du matériel objet du contrat. Tout matériel reconnu défectueux devra être retourné dans son emballage d’origine et accompagné de son numéro de retour de matériel. Les frais et tous les risques liés au retour du matériel sont à la charge du client. Tout matériel remplacé aux termes de la garantie deviendra la propriété exclusive de CLS. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger celle-ci. La présente garantie est exclusive de toute autre garantie, y compris, toute garantie expresse ou implicite de convenance à un usage particulier. Les extensions de garantie éventuelles sont soumises aux mêmes règles que la garantie initiale figurant ci-dessus.

### SERVICE APRÈS VENTE

Pour toute réparation hors période ou conditions de garanties, un devis de réparation sera transmis au client lorsque celle-ci excède à 150 € H.T. Les réparations inférieures à 150 € H.T., seront effectuées directement sans accord préalable du client et sans autre avis. Les pièces et accessoires remplacés (uniquement) sont garantis pour une nouvelle période d’un an. Les frais d’acheminement (aller et retour) de tout matériel hors garantie sont à la charge du client.

### RETOUR DE MATÉRIEL

Dans l’hypothèse où CLS accepterait un retour du matériel, celui-ci devra être remis par le client au transporteur ou à CLS en parfait état dans son emballage d’origine, et accompagné de son bon de retour ainsi que de la preuve de son achat (facture), dans les cinq (5) jours ouvrés à compter de la réception du bon de retour. À défaut pour le client de se conformer aux instructions de CLS, le retour du produit ainsi que tout remboursement éventuel ne pourront être acceptés. Dans tous les cas, les frais de retour restent à la charge du client.

### CONTRÔLE EXPORT

Le client reconnaît que le système est soumis aux réglementations de contrôle des exportations en vigueur en France. Le client s’engage à ne pas exporter ou réexporter, directement ou indirectement, le système vers tout pays, ou tout utilisateur final, ainsi que pour toute utilisation, soumis à restriction par la réglementation précitée.

### REVENTE ET LOCATION

Après accord paiement du prix, le client est libre de revendre ou de louer le matériel accompagné de l’ensemble de ses accessoires et de sa documentation. Si cette opération intervient durant la période de garantie, et compte tenu des spécificités d’emploi et d’environnement propres au matériel, celle-ci prend fin de plein droit tant à l’égard du premier acquéreur que de ses ayant droit. En revanche, les services fournis par CLS ne peuvent être cédés qu’avec l’accord exprès et préalable de CLS et devront par conséquent faire l’objet d’un avenant au contrat de prestation de service auquel sera partie le repreneur. À défaut, le client demeure seul responsable du paiement des sommes dues au titre des services souscrits, ce qu’il déclare reconnaître et accepter.

### MAINTENANCE

La maintenance peut être assurée par CLS à la demande du client, et fera alors d’un contrat spécifique.

### UTILISATION DU MATÉRIEL EN ASSOCIATION AVEC UN SERVICE

Dans le cadre d’une utilisation non conforme aux conditions générales, aux conditions particulières de prestation de service de CLS ou aux stipulations du contrat correspondant, CLS se réserve le droit de cesser les prestations de service sans préavis ni indemnité. L’impossibilité d’accéder aux services ne peut donner lieu à une reprise du matériel, s’agissant de contrats distincts. ■

## CONDITIONS PARTICULIÈRES — LICENCE DE LOGICIEL

Les présentes conditions particulières s’appliquent à la mise à disposition de programmes informatiques (ci après le « Logiciel ») qu’ils soient indépendants ou intégrés dans un matériel vendu ou loué.

### PROPRIÉTÉ

CLS est titulaire ou cessionnaire de l’ensemble des droits de propriété intellectuelle sur les programmes informatiques, marques, logos, graphismes, images, animations, vidéos et textes, logiciels et bases de données contenus ou affichés par l’intermédiaire du logiciel. Ces éléments ne peuvent en aucun cas être reproduits, utilisés ou représentés sans l’autorisation expresse de CLS, sous peine de poursuites judiciaires. Les droits d’utilisation ci-après concédés au client le sont à titre personnel. Le client s’interdit par conséquent de céder ou de transférer ses droits à un tiers par quelque moyen et à quelque fin que ce soit. Toute autre utilisation par le client est interdite sans autorisation expresse de CLS. Le client s’interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, extraire, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer de quelque façon que ce soit le logiciel ou le code informatique du logiciel licencié.

### CLÉ ÉLECTRONIQUE

Lors de la livraison du logiciel, le client se voit remettre une clé électronique associée à la licence concédée sur le logiciel. Le client s’interdit tout déverrouillage des codes de protection des logiciels ou des bases de données ou de décryptage des clés d’accès, lorsque ces logiciels ou bases de données sont munis d’un système d’accès ou de protection. En cas de perte ou de détérioration de celle-ci, il ne sera procédé à aucun remplacement. Le client reste néanmoins responsable de l’utilisation du logiciel faite au moyen de sa clé, y compris par des tiers, qu’elle soit frauduleuse ou non et ce, jusqu’à la réception par CLS d’une demande expresse du client de désactivation de la clé. En tout état de cause, le client sera tenu de souscrire un nouveau contrat de licence pour bénéficier d’une nouvelle clé.

### CONCESSION DE LICENCE

CLS concède au client une licence non exclusive et non transférable d’utilisation du logiciel conformément à sa documentation et aux fins qui y sont décrites. Le client est autorisé à installer et à utiliser un exemplaire du logiciel sur des matériels compatibles jusqu’à concurrence du nombre de clés achetées. Chaque licence acquise, matérialisée par la remise d’une clé, ne peut donner lieu à une installation du logiciel que sur un seul ordinateur ou une seule station de travail. Toute attribution, concession de sous-licence, mise en réseau, vente ou distribution de copies du logiciel est strictement interdite sans l’accord écrit préalable de CLS. L’attribution, la vente, le partage, le prêt, la location, l’emprunt, la mise en réseau et le transfert d’utilisation de ce logiciel seront considérés comme des violations des présentes conditions particulières.

### COPIE DE SAUVEGARDE.

Le client est autorisé à effectuer une seule copie du logiciel à des fins de sauvegarde ou d’archivage. Il est expressément interdit au client de réaliser d’autres copies du logiciel ou de la documentation l’accompagnant.

### EXPLOITATION DES RÉSULTATS

Sauf dispositions contraînes contenues dans la documentation associée au logiciel qui peuvent contenir des droits et des restrictions propres à certains éléments, le client est autorisé à afficher à l’écran, modifier, reproduire et distribuer tous les fichiers générés à partir du logiciel.

### GARANTIES

CLS garantit que le logiciel fourni fonctionnera pour l’essentiel conformément à sa documentation pendant une durée de 3 mois à compter de sa livraison, à condition qu’il soit utilisé sur le système d’exploitation et dans la configuration matérielle recommandés. De faibles variations par rapport aux spécifications de la documentation ne peuvent donner lieu à l’application de la présente garantie. Cette garantie est limitée à la remise au client d’une nouvelle version du logiciel à l’exclusion de tous autres recours du client. Cependant, tout usage non conforme aux présentes conditions particulières et plus généralement à la documentation et aux consignes de CLS, de même que toute modification apportée au logiciel entraîneront l’exclusion automatique de la présente garantie. La garantie limitée décrite ci-dessus est l’unique garantie concédée par CLS sur le logiciel. Le client est invité à prendre toutes les mesures raisonnables pour éviter et réduire tous dommages relatifs à l’utilisation du logiciel et en particulier à sauvegarder régulièrement l’ensemble de ses données informatiques.

### RESPONSABILITÉS

Le logiciel est réputé livré « en l’état », sans autre garantie que celle mentionnée ci-dessus, qu’elle soit expresse ou implicite, et notamment toutes garanties implicites de valeur commerciale, de qualité, ou d’adéquation à une fonction particulière ou un usage particulier.

### MISES À JOUR

Si le logiciel fourni est une mise à niveau ou une mise à jour d’une version antérieure du logiciel, le client doit détenir une licence en vigueur pour cette version antérieure pour pouvoir utiliser la mise à niveau ou la mise à jour. Toutes les mises à niveau ou mises à jour sont fournies sur la base d’un échange de licences. L’utilisation par le client d’une mise à niveau ou d’une mise à jour, entraîne la résiliation automatique de toute licence relative à une version antérieure du logiciel. Le client s’engage à procéder sans délai à l’installation des mises à jour et évolutions du logiciel qui lui seront fournies. ■